



Plan de transport

Limites de vitesse Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

- 30 km/h
- 40 km/h
- 50 km/h
- Secteur à 40 km/h
- Limite arrondissement

Source et conception :
Direction des transports
Division sécurité et aménagement
du réseau artériel

Mise en garde :
En cas de différence de limite
de vitesse entre cette carte et le
règlement en vigueur, c'est ce
dernier qui prévaut.

Novembre 2010

